



Appartement en VEFA Location Vente - Quelles conditions?

Par **NSY**, le **19/03/2013** à **13:29**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en VEFA qui a été livré en mai 2010.
Je l'ai payé avec une TVA de 5.5% et avec un PTZ.
Aujourd'hui j'envisage de louer cet appartement.

Si j'ai bien compris je dois, avant de pouvoir louer, solder mon PTZ.

Ma question se porte sur la TVA.
Est ce que je dois rembourser les 14.1% de TVA que j'ai économisé lors de l'achat pour
pouvoir mettre mon bien en location?

Merci de votre aide.
Bien cordialement,
NSY